

MONTANT DES COTISATIONS 2023

Merci de cocher la case qui correspond à votre situation

- Ville ou intercommunalité de moins de 10 000 habitants.....125 €
- Ville ou intercommunalité de 10 000 à 50 000 habitants.....250 €
- Ville ou intercommunalité de 50 000 à 100 000 habitants.....500 €
- Ville ou intercommunalité de 100 000 à 200 000 habitants.....750 €
- Ville ou intercommunalité de plus de 200 000 habitants.....1 300 €
- Adhésion de soutien (montant libre) :€

Total :€

VOS COORDONNEES

Ville ou intercommunalité :

Nom du représentant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Site internet :

Merci de nous indiquer le contact à qui envoyer les invitations, courriers, box adhérents...

Nom de la personne contact :

Mail :

Téléphone :

J'adhère à Fibois Hauts-de-France pour l'année 2023 et joins un chèque ou un virement de€

Date, signature et cachet :

Je souhaite payer :

par chèque :

à l'ordre de FIBOIS HAUTS-DE-FRANCE

par virement bancaire :

IBAN : FR76 1627 5000 1108 0005 2119 667

N'oubliez pas de mentionner dans le virement le nom de l'entreprise + objet (ex : DUPONT_ADHESION 2023).

Un reçu d'adhésion vous sera envoyé dès réception du bulletin et du règlement ou du justificatif de virement.